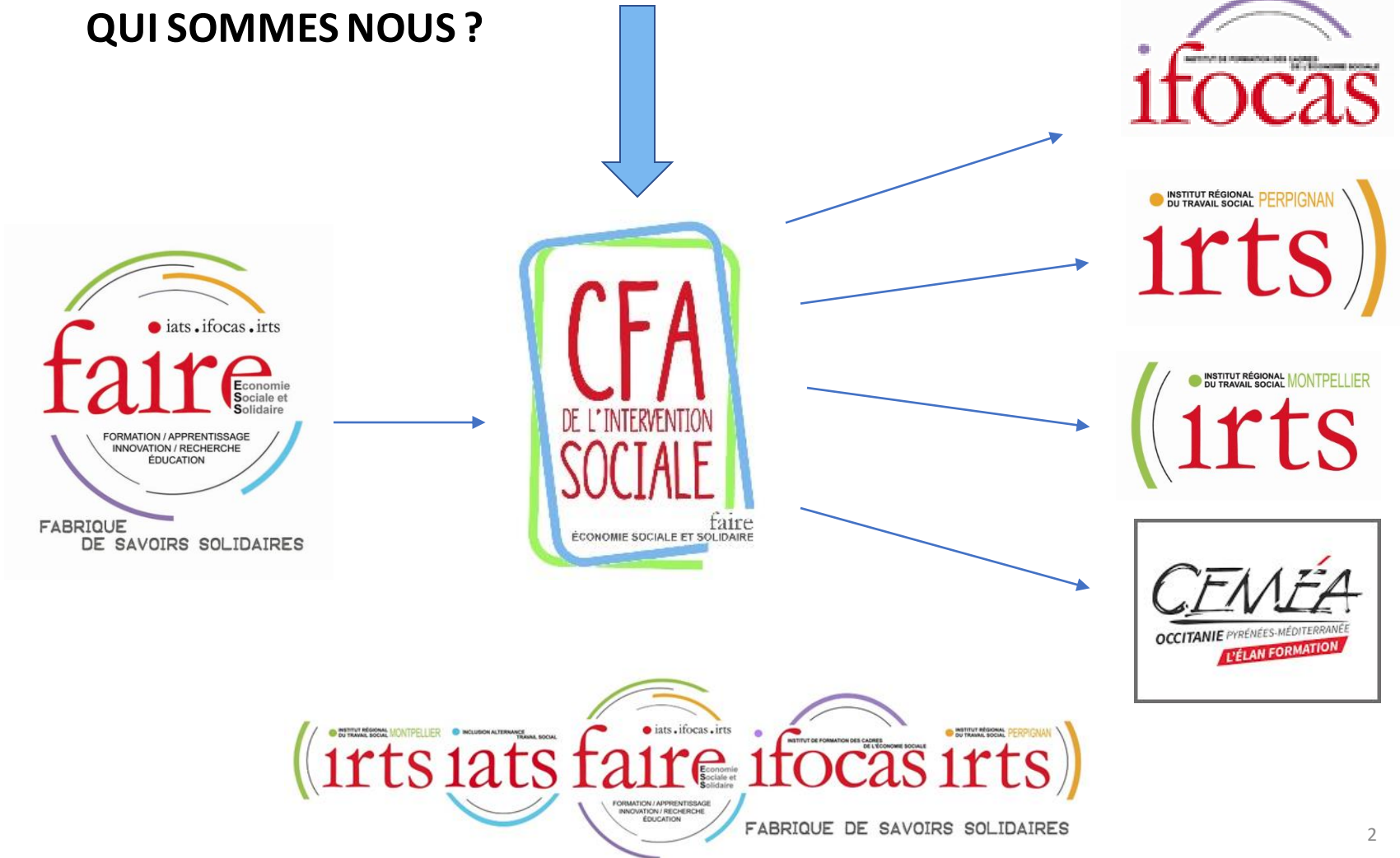




INFORMATIONS COLLECTIVES  
APPRENTISSAGE EN DISTANCIEL  
Montpellier & Perpignan  
10, 17 et 24 février 2021  
8, 17, 24 et 31 mars 2021  
7 avril 2021

# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

## QUI SOMMES NOUS ?



# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Niv.	Formation accessibles sans le BAC	Pôle de formation	Nombre d'heures**	Durée de la Formation**
3	Accompagnant Educatif et Social	IRTS Montpellier	525	15 mois
4	Titre de Moniteur d'Atelier	IRTS Montpellier	441	1 an
	Moniteur Educateur	IRTS Perpignan Et partenariat avec CEMEA Montpellier	950	2 ans
	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	IRTS Montpellier	950	2 ans
	Médiateur social (PROJET)	IRTS Montpellier	266	7 mois

\*\*Pour un cursus complet

# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Niv.	Formation accessibles avec le BAC et plus	Pôle de formation	Nombre d'heures**	Durée de la Formation**
5	Brevet de Technicien Supérieur en Services et Prestations des secteurs Sanitaire et Social*	IRTS Montpellier	1350	2 ans
6	Assistant de Service Social*	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1740	3 ans
	Educateur de Jeunes Enfants*	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1500	3 ans
	Educateur Spécialisé*	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1450	3 ans
	Educateur Technique Spécialisé*	IRTS Montpellier	1200	3 ans
	Conseiller en Economie Sociale et Familiale	IRTS Montpellier	540	1 an
7	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale	IFOCAS Montpellier	700	30 mois
	Ingénierie Sociale	IFOCAS Montpellier	700	3 ans
	Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire	IFOCAS Montpellier	399	2 ans

\*Inscription à la formation sur Parcoursup

\*\*Pour un cursus complet

# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

**Contrat d'apprentissage = Contrat de travail + Formation**



**Moins De 30 ans ou RQTH**

# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale



**Contrat d'apprentissage**  
(art. L8211-1 et suivantes du code du travail)

(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document)



## Mode contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR		employeur privé	employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :		
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur :		
N° : Voie :	Employeur spécifique :		
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) :		
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :		
Commune :	Convention collective applicable :		
Téléphone :	Code IDCC de la convention :		
Courriel :			

\*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

L'APPRENTI(E)		
Nom de naissance de l'apprenti(e) :		
Prénom de l'apprenti(e) :		
NIR de l'apprenti(e)* :	Date de naissance :	
*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L. 6353-10 du code du travail		
Sexe : M F	Adresse de l'apprenti(e) :	
N° : Voie :	Département de naissance :	
Complément :	Commune de naissance :	
Code postal :	Nationalité : Régime social :	
Commune :	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau :	
Téléphone :	ou non	
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non	
Nom de naissance et prénom :	Situation avant ce contrat :	
Adresse du représentant légal :	Dernier diplôme ou titre préparé :	
N° : Voie :	Dernière classe / année suivie :	
Complément :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :	
Code postal :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	
Commune :		

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1	Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance :	Nom de naissance :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

LE CONTRAT		
Type de contrat ou d'avenant :	Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat	
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :		
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat)	Date de début d'exécution du contrat :	Si avenant, date d'effet :
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes	
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non		
<b>Rémunération</b>		
* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)		
1 <sup>re</sup> année, du au : % du	* du au : % du	*
2 <sup>e</sup> année, du au : % du	* du au : % du	*
3 <sup>e</sup> année, du au : % du	* du au : % du	*
4 <sup>e</sup> année, du au : % du	* du au : % du	*
Salaire brut mensuel à l'embauche :		Caisse de retraite complémentaire :
€		
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre :		
LA FORMATION		
CFA d'entreprise : oui non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti :	
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :	
N° UAI du CFA :	Code du diplôme :	
N° SIRET CFA :	Code RNCP :	
Adresse du CFA responsable :	Organisation de la formation en CFA :	
N° : Voie :	Date de début du cycle de formation :	
Complément :	Date prévue de fin des épreuves ou examens :	
Code postal :	Durée de la formation : heures	
Commune :		
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :		
L'employeur atteste d'avoir de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat		
Fait à :		
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)	Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)
CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT		
Nom de l'organisme :	N° SIRET de l'organisme :	
Date de réception du dossier complet :	Date de la décision :	
N° de dépôt :	Numéro d'avenant :	

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14



## L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

- L'employeur s'engage, à verser un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation.
- L'apprenti s'oblige, en retour, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre sa formation.
- *L'apprentissage est un choix de l'employeur, c'est lui qui est décideur et responsable de son apprenti*

## L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Code du Travail	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Avant 18 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 – 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21 – 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

**Montant SMIC brut mensuel 2021 : 1 554,58 €**

Secteur Associatif *	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
Pour les diplômes ES – EJE – ME - CESF			
Avant 18 ans	30 % du SMIC	45 % du SMIC	
18 – 20 ans	50 % du SMIC	60 % du SMIC	70 % du SMIC
21 – 25 ans	65 % du SMC**	75 % du SMC**	85 % du SMC**
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

\* Exclusivement employeurs relevant de NEXEM, FEHAP et CROIX-ROUGE (Pour ES EJE ME CESF)

\*\* Salaire Minimum Conventionnel



## L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

- Un apprenti est accompagné par un maître d'apprentissage dont le nom est inscrit sur le contrat d'apprentissage
- Le maître s'apprentissage fait le lien entre la théorie et la pratique, entre le CFA et le terrain

## L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

Pour accéder à nos formations, il faut :

- *Satisfaire aux épreuves de sélection en vigueur pour chacune des formations (être admis(e)) **ET** avoir signé un contrat d'apprentissage (ou avoir obtenu une promesse d'embauche).*
- *Prenez connaissance des procédures d'inscription et d'admission concernant la formation que vous visez (ces procédures sont disponibles sur notre site internet et/ou sur parcourSup).*

# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

## FOCUS SUR LA PROCEDURE PARCOURSUP

Niv.	Formation	Pôle de formation	Nombre d'heures**	Durée de la Formation**
5	Brevet de Technicien Supérieur en Services et Prestations des secteurs Sanitaire et Social*	IRTS Montpellier	1350	2 ans
6	Assistant de Service Social*	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1740	3 ans
	Educateur de Jeunes Enfants*	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1500	3 ans
	Educateur Spécialisé*	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1450	3 ans
	Educateur Technique Spécialisé*	IRTS Montpellier	1200	3 ans

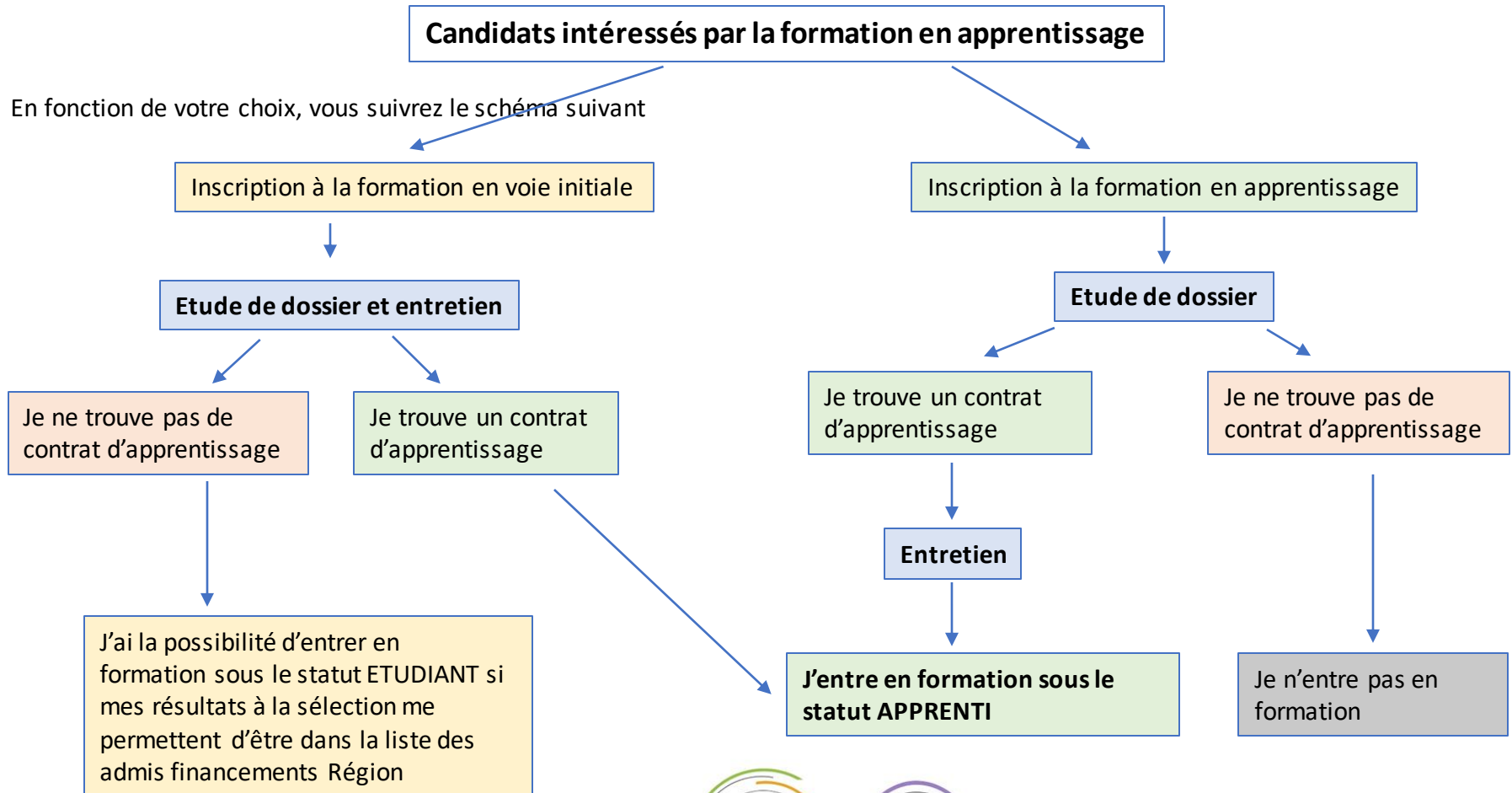
\*Inscription à la formation sur Parcoursup

\*\*Pour un cursus complet

# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

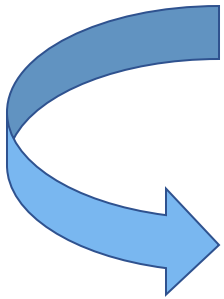
**Candidats intéressés par la formation en apprentissage**

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant



# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

**contrat d'apprentissage = contrat de travail + formation**



## UNE VERITABLE RECHERCHE D'EMPLOI

Des ateliers sont organisés par

- Les missions locales (toute au long de l'année)
  - Le CFA (de mai à juillet)



# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

## REFERENT HANDICAP

[La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) prévoit "des mesures en faveur des personnes en situation de handicap : nomination d'un référent handicap dans chaque CFA".

Notre CFA dispose de référents handicap.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-les pour envisager votre parcours de formation et les aménagements nécessaires :

Départements 66 et 11. Contact : Laurent GIRALT

06 20 86 42 73 / [laurent.giralt@irtsperpignan.fr](mailto:laurent.giralt@irtsperpignan.fr)

Autres départements. Contact : Magali GALIZZI

06 25 72 13 26 / [magali.galizzi@iats.fr](mailto:magali.galizzi@iats.fr)



# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

## EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Pourcentage hommes/femmes : dans les filières en voie initiale 15 %

Apprentis : 24 %

Le champ professionnel de l'intervention sociale est fortement féminisé, le constat est le même dans les filières de formation de voie initiale,

CONSTAT : les employeurs d'apprentis se sont saisis du dispositif afin de rééquilibrer la parité hommes/femmes au sein de leurs équipes....

# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

[www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr)

## Sur les pages dédiées aux formations :

Vérifiez votre éligibilité à la formation visée : pré-requis/conditions d'accès

Prenez connaissance de la procédure d'inscription et du règlement d'admission (+ procédure spécifique « Parcoursup » sur la plateforme)

Pour les formations ASS/EJE/ES/ETS : téléchargez la foire aux questions

Rubrique « Apprentissage » : prenez connaissance des informations, des plaquettes disponibles (bientôt une foire aux questions spécifique « Apprentissage »)

## En actualité, des vidéos de présentation, thèmes :

Présentations des formations; informations sur les modalités et procédures sélections & admissions, conseil pour le dossier parcoursup et pour l'entretien oral

Consultez régulièrement notre site internet ! Des manifestations sont organisées tout au long de l'année et peuvent être en lien avec votre projet de formation (réunions d'informations collectives....).

# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

**L'équipe du CFA de l'Intervention Sociale vous accompagne dans votre recherche d'emploi... N'hésitez pas à transmettre nos coordonnées aux responsables des structures avec lesquelles vous êtes en contact**

<b>Karine CHMIEL</b> Directrice pôle IATS		
Contact apprentissage départements 66 et 11	Contactez Laurent GIRALT 06 20 86 42 73 / <a href="mailto:laurent.giralt@irtsp Perpignan.fr">laurent.giralt@irtsp Perpignan.fr</a>	Référent handicap apprentis Perpignan
Autre départements	Contactez Magali GALIZZI 06 25 72 13 26 / <a href="mailto:magali.galizzi@iats.fr">magali.galizzi@iats.fr</a>	Référente handicap apprentis Montpellier
Démarches administratives (signature du contrat par exemple)	Contactez Pascale FORNEROT 04.34.08.73.80 / <a href="mailto:pascale.fornerot@iats.fr">pascale.fornerot@iats.fr</a>	
Besoin d'informations sur l'apprentissage...	Contactez Lorraine CAZIN 04.34.08.73.81 / <a href="mailto:apprentissage@iats.fr">apprentissage@iats.fr</a>	

# L'APPRENTISSAGE POUR LES METIERS de l'Intervention Sociale

## *Merci pour votre participation*

*Pascale FORNEROT – Responsable administrative CFAIS [pascale.fornerot@iats.fr](mailto:pascale.fornerot@iats.fr)*

*Magali GALIZZI – Chargée de développement CFAIS [magali.galizzi@iats.fr](mailto:magali.galizzi@iats.fr)*

## A vos questions

